



République  
Française

Ville de  
**Fréthun**

Affiché le 06/03/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES  
MUNICIPAUX**

Ville de  
**Fréthun**

**Arrêté n°  
2025\_03\_06**

**Du 06 Mars 2025**

**OBJET : ARRETE MUNICIPAL de Permission de  
Voirie et d'interdiction circulation et de stationnement-  
Travaux d'enfouissement des réseaux Rue de l'Eglise à  
Fréthun – du 10/03 au 10/05/2025**

Monsieur le Maire certifie, sous  
sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte compte-  
tenu de :

- son affichage en Mairie le


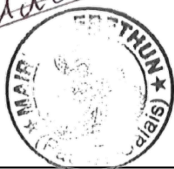
**06/03/2025**

-et de sa notification faite le

**06/03/2025**

et informe qu'il peut faire  
l'objet d'un recours auprès du  
Tribunal Administratif de  
LILLE ou via par l'application  
informatique «Télérecours  
citoyens » accessible par le site  
internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr),  
dans un délai de deux mois à  
compter de sa publication et sa  
notification

Le Maire,  
Guy HEDDEBAUX

**LE MAIRE DE FRETHUN,**

Commune de : FRETHUN

Voie Communale : Rue de l'Eglise

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés  
des collectivités locales;

**VU** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des  
compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles  
L1111-1 à L1111-6 et L2212-1, L2213-2 et L2213-3 ;

**VU** le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment les  
articles L2122-1 à L2122-4 et L3111.1;

**VU** le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants  
**VU** le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L115-1, L141-10,  
L141-11 et L141-12

**VU** le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation  
routière (livre I - 8<sup>ème</sup> partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté  
interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

**VU** la circulaire ministérielle (Ministère de l'Intérieur) n°86-230 du 17 juillet  
1986 sur la répartition des pouvoirs de police en matière de circulation  
routière, notamment le paragraphe I.1.3 relatif à la police de la circulation à  
l'intérieur des agglomérations ;

**VU** l'état des lieux ;

**Considérant** la demande de Permission de Voirie et de restriction/interdiction  
circulation et stationnement pour des Travaux d'enfouissement des réseaux  
Rue de l'Eglise à Fréthun en date du 06/03/2025 pour la période du  
10/03/2025 au 10/05/2025 par la Société HP ELEC – 1010 Impasse du Houlet  
– 62370 Guemps - et ses sous-traitants déclarés.

**Considérant** qu'en raison du déroulement des travaux il y a lieu de  
réglementer la circulation et le stationnement sur cette rue ;

**ARRÊTE**



## **Article 1**

L'entreprise HP ELEC est autorisée à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans la demande : d'enfouissement des réseaux Rue de l'Eglise pour la période du 10/03/2025 au 10/05/2025 à charge pour elle de se conformer aux dispositions des articles suivants.

## **Article 2 – Sécurité, signalisation et prescriptions techniques du chantier**

Le bénéficiaire devra signaler son chantier. Les dispositions seront prises de façon à réduire au maximum la gêne sur la circulation publique.

Le stationnement des véhicules sera interdit entre le 10/03/2025 au 10/05/2025 Rue de l'Eglise durant les travaux

Les véhicules auront interdiction d'y circuler pendant ces travaux.

Seuls les riverains seront autorisés à sortir leurs véhicules le matin et les rentrer le soir sauf exception qui leur sera notifiée au préalable.

La signalisation et l'affichage seront mis en place par la société HP ELEC et sous son entière responsabilité. Si besoin, une demande complémentaire de restriction de circulation et/ou de stationnement devra être adressée à la mairie.

Les déblais de chantier non utilisés provenant des travaux seront évacués et transportés en décharge autorisée à recevoir les matériaux extraits par les soins du bénéficiaire de la présente autorisation ou de l'entreprise chargée d'exécuter les travaux.

**L'entreprise se doit de remettre régulièrement en état de propreté et de sécurité le domaine public et notamment les trottoirs afin de permettre le passage normal des piétons.**

**Toute tranchée effectuée sur le domaine public dans le cadre de ces travaux devra être sécurisée tous les soirs.**

## **Article 3 - Responsabilité**

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Le bénéficiaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques attendues, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons, dans un délai au terme duquel le gestionnaire de la voirie se substituera à lui. Les frais de cette intervention seront à la charge de bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de contributions directes. Il se devra d'entretenir l'ouvrage implanté sur les dépendances domaniales, à charge pour lui de solliciter l'autorisation d'intervenir pour procéder à cet entretien, du signataire du présent arrêté. Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

## **Article 4 - Validité et renouvellement de l'arrêté remise en état des lieux**

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Elle est consentie, à l'entreprise HP ELEC en ce qui concerne l'occupation du domaine public uniquement pour les travaux d'enfouissement des réseaux Rue de l'Eglise pour 60 jours soit du 10/03/2025 au 10/05/2025

En cas de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité en cas de non-renouvellement, le bénéficiaire est tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation. Le gestionnaire de voirie se réserve le droit de demander le déplacement des ouvrages autorisés aux frais de l'occupant, dès lors que des travaux de voirie s'avéreront nécessaires.

**Article 5 - Publication et affichage**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Fréthun, dont ampliation sera adressé au Commandant de Brigade de Gendarmerie, ainsi qu'au directeur de l'entreprise HP ELEC, lesquels sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fréthun, le 06 Mars 2025

Pour extrait conforme au registre des arrêtés municipaux

Le Maire  
Guy HEDDEBAUX

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Guy Heddebaux'. Below the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE FRÉTHUN' at the top, 'MAIRIE' on the left, and 'Le Maire' at the bottom. In the center of the stamp, there is a small graphic of a train and a tree.

## Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

### Gestionnaires des réseaux routiers

#### Le demandeur

Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : ..... Prénom : .....  
Dénomination : **HP ELEC** Représenté par : **Mr HIVIN Pierre**  
Adresse Numéro : **1010** Extension : **impasse** Nom de la voie : **du Houlet**  
Code postal **6 2 3 7 0** Localité : **GUEMPS** Pays : **FRANCE**  
Téléphone **0 3 6 6 6 2 5 0 2 6** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
Courriel : **contact.hpelec @ gmail.com**

#### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
Code postal ..... Localité : ..... Pays : .....  
Téléphone ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
Courriel : .....@.....

#### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....   
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
**Rue de l'église**  
Code postal **6 2 1 8 5** Localité : **FRETHUN**

#### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : .....  
Description des travaux : **Enfouissement des réseaux**  
Date prévue de début des travaux : **1 0 0 3 2 0 2 5** Durée des travaux (en jours calendaires) : **0 6 0**

#### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **0 6 0** Date de début de réglementation **1 0 0 3 2 0 2 5**  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue .....  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) **02**

**Interdiction de :**

**Circuler**

Véhicules légers   
poids lourds

**Stationner**

véhicules légers   
poids lourds

**Dépasser**

véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....  
.....  
.....

Autres prescriptions :

.....  
.....  
.....

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**

Le demandeur  Une entreprise spécialité

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal              Localité : ..... Pays : .....

Téléphone                  Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :         

Courriel : .....@.....

**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 06032025

Nom : Mr HIVIN Prénom : ..... Pierre ..... Qualité : Gérant

